



N° Convocation : EF_EIA2_0225

CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 -SESSION 1-

Etablissement : Ecole d'Ingénierie Abulcasis

Filière : INGENIEUR GENIE DES PROCÉDES INDUSTRIELS ET PHARMACEUTIQUE

Semestre : S3

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 3 de La Faculté Abulcasis Ecole d'Ingénierie Abulcasis qui auront lieu du **08 au 30 janvier 2024** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-2
- Entrée : SUD
- Zone : Zone EIA
- Emplacement : 25

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : SOBHI Anoir
- N° d'inscription : INS-EIA00017343/2023
- CIN/Passeport : KA65965

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Mécanique des Fluides	08/01/2024	08H30
2	Systèmes réactifs et Procédés I : Génie de la Réaction	10/01/2024	08H30
3	Langues & Communication 3	10/01/2024	11H30
4	Phénomènes de Transfert	13/01/2024	08H30
5	Procédés de Séparation I	16/01/2024	08H30
6	Analyse décisionnelle & data mining	16/01/2024	11H30
7	Thermodynamique & Energétique	18/01/2024	08H30
8	Méthodes numériques appliquées aux sciences de la santé	20/01/2024	08H30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens